



## Pension alimentaire

-----  
Par Martial

Bonjour

Je verse une pension alimentaire pour mes 2 enfants (400?) par mois

Un de mes enfants a 18 ans et ne suis plus de cursus scolaire, il perçoit la garantie jeunes. Es ce que je peux prétendre à ne plus verser de pension pour cette enfant du fait qu'il est 18 ans et qu'il ne poursuive plus d'étude ?

Merci d'avance

Cordialement